



PMA/TOOLS AG

Information client à propos du règlement REACH et la liste candidate

Cher Client,

PMA/TOOLS AG travaille en étroite collaboration avec ses fournisseurs et les a sollicités pour obtenir une attestation par écrit que les produits fournis à PMA/TOOLS AG ne contenaient aucune substance SVHC figurant dans la liste candidate des articles à une concentration supérieure à 0,1 %, conformément à l'article 33 du règlement REACH N° 1907/2006.

Si nous recevons une information relative de nos fournisseurs à savoir que nos produits dépassent le seuil de 0,1 % en masse pour une substance SVHC, nous informerons nos clients immédiatement.

PMA/TOOLS AG

Willich, le 24 février 2020